



Commune de Guillaucourt

Mail : commune.deguillaucourt@orange.fr

Site : <https://www.guillaucourt.fr>

Facebook : Mairie de Guillaucourt



Lettre d'information aux habitants - N° 91

Août 2026

Madame, Monsieur,

1°) Dotations départementales 2026/2032

Les instances départementales ont récemment présenté aux élus les nouvelles modalités d'utilisation des fonds d'appui aux communes pour la période 2026-2028. Ces évolutions marquent un changement significatif dans les conditions d'accompagnement financier des collectivités locales et auront des répercussions importantes sur la conduite des projets communaux. À partir de maintenant, le taux maximal de subvention accordé dans le cadre de ces dispositifs passera de 40 % à 25 % du montant des opérations. Une majoration de 5 % pourra toutefois être accordée aux projets répondant aux priorités définies par le Département, notamment dans les domaines de la transition écologique, de l'accessibilité, de l'éducation, de la santé, des équipements culturels ou encore du commerce de proximité en milieu rural. Cette baisse du taux d'accompagnement entraînera nécessairement un impact sur la capacité des collectivités à financer leurs investissements. Les communes devront ainsi rechercher des sources de financement complémentaires afin de maintenir leurs programmes d'équipements et d'aménagements. Cette nouvelle donne pourrait également conduire à un allongement des délais de réalisation de certains projets, le temps de réunir les financements nécessaires. Dans ce contexte, les municipalités seront amenées à effectuer des choix stratégiques. Afin d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles, des arbitrages devront être opérés dans les prochains mois et une hiérarchisation des projets devra être établie. Les prochaines années s'annoncent difficiles pour les collectivités, qui devront adapter leur programmation d'investissements à ce nouveau cadre.

2°) Démarchage abusif

Ces dernières semaines, plusieurs foyers de la commune ont été importunés par des pratiques de démarchage à domicile particulièrement préoccupantes. Deux situations ont notamment été signalées : un démarchage virulent et agressif dans un premier cas, et une suspicion d'abus de faiblesse dans un second. Concernant le démarchage agressif, une intervention de la mairie auprès de l'entreprise commanditaire a permis de faire cesser rapidement les pratiques constatées.

En revanche, dans le second cas, aucune action n'a pu être engagée, l'entreprise concernée ne s'étant pas préalablement déclarée en mairie comme l'exige la réglementation communale. Cette absence d'identification a rendu toute intervention particulièrement difficile. Face à ce type d'agissements, il est essentiel de rester vigilant et de signaler sans délai tout démarchage abusif ou suspect à la mairie. Nous rappelons qu'un arrêté municipal réglementant le démarchage à domicile est en vigueur sur la commune depuis 2020. Cet arrêté impose à toute entreprise ou tout professionnel souhaitant proposer des services ou effectuer des ventes à domicile de se déclarer préalablement en mairie.

Cet arrêté est consultable sur le panneau d'affichage de la mairie ainsi que sur le site internet de la commune, dans la rubrique : **Vie communale** → **Arrêtés municipaux** → **Arrêtés municipaux permanents**

En cas de visite de démarcheurs, n'hésitez pas à leur rappeler cette obligation et à les inviter à consulter l'affichage municipal. Le respect de cette procédure contribue à mieux protéger les habitants et à lutter contre les pratiques abusives. La vigilance de chacun est un élément essentiel pour préserver la tranquillité et la sécurité de tous.

3°) Cinéma

Mardi 25 Août à partir de 20h30

Film : « Deviens génial » de Léo Grandperret avec Manu Payet.

Mathias est prof et vient enfin d'obtenir sa mutation dans le collège de sa fille. Pourtant à peine arrivé on lui apprend que sa classe d'allemand va fermer, faute d'inscrits. Il décide alors d'organiser un voyage en Allemagne pour motiver les adolescents à choisir la langue et pour le financer, il fait appel à Iris, la responsable du comité de jumelage local. Le hic, c'est que Mathias est prof d'espagnol. Entre un Mathias qui ne parle pas un mot d'allemand, des ados en souffrance, le voyage scolaire va prendre des allures de gigantesque chaos. Pour devenir le père que sa fille n'attend plus il va devoir devenir génial !

Veuillez croire Madame, Monsieur en l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Maire
Ludovic KUSNIERAK